

GARANTIES

PRIX ET VALIDITE

Prix en euros. Devis valable 1 mois. Prix révisable selon le tarif en vigueur à la date d'acceptation. Ajustement possible lors de la facturation si des variations de structure ou des conditions de mise en œuvre du projet diffèrent. Majoration possible de main d'œuvre si problèmes inattendus lors de la mise en œuvre du projet.

REGLEMENT

50% à la commande, 50% à la fin des travaux (fourniture et pose des voiles, payable au poseur

) COMMANDES

Tout travail doit faire l'objet d'une demande d'étude projet signée ou d'une signature de devis. Toute étude de projet comprenant conception et proposition d'installation pourra être facturée en absence d'acceptation de devis. Toute commande non accompagnée d'un acompte encaissable de 50 % n'engage nullement la société Voile du Sud. Nos installations étant fabriquées sur mesure, aucune annulation d'ordre en cours d'exécution n'est acceptée. Les produits ne sont ni repris, ni échangés.

RESERVE DE PROPRIETE

Conformément à la loi 80335 du 12 Mai 1980, toute marchandise reste entière propriété de Voile du Sud jusqu'à paiement intégral de la facture correspondante. Cette close de réserve de propriété trouvera sa pleine application même en cas de règlement judiciaire ou de liquidation de biens.

GARANTIE

La durée de notre garantie sur nos installations et l'ensemble de nos produits (voile, fixation et accastillage) est de 5 ans pour la gamme INFINITE et de 2 ans pour les gammes PREMIUM et SILVER à compter de la date de paiement de la facture. La validité de notre garantie sur 5 ans est soumise à une visite annuelle de notre part pour contrôle de l'installation après remontage par le client ou un contrat de maintenance annuel incluant le montant et le démontage de la voile qui seront facturés au tarif en vigueur. Tout montage, démontage ou remplacement effectués en dehors de notre contrôle entraîne la perte de notre garantie. Tout nettoyage non conforme à nos recommandations entraîne la perte de notre garantie. Notre garantie sur les installations ne couvre pas d'éventuelles malfaçons ou mauvaises solidités des murs ou des sols qui sont hors de notre contrôle.

Certaines installations font l'objet de recommandations spécifiques de montage ou de démontage, notamment en période hivernale. Le non respect de ces recommandations entraîne la perte de la garantie. Nos installations ne sont pas garantie contre les dommages causés par la neige et la grêle. Il est de la responsabilité du client de demander à Voile du Sud le démontage de son installation si elle est située dans un endroit pouvant connaître des chutes de neige ou faisant l'objet de conditions particulières.

Notre responsabilité est limitée à l'échange ou remise en état des éléments défectueux à l'exclusion de toute indemnisation de dommages directs ou indirects subis par l'acheteur ou un tiers.

Tissus Alnet et Polyfx garantis 10 ans par le fabricant contre les dégradations naturelles. Les tissus sont traités contre la décoloration liée aux UV, néanmoins une perte progressive de la pigmentation est possible et non couverte par la garantie. Fil de couture Tenara garanti par le fabricant 10 ans contre les dégradations naturelles. Tout dommage engendré par des éléments extérieurs n'est pas compris dans la garantie. Toute réclamation doit être formulée par lettre recommandée dans les 15 jours qui suivent l'éventuel défaut ou dégradation naturelle.

AUTORISATIONS ET RESERVES DE POSE

Il est de la responsabilité du client de s'assurer qu'il possède toutes les autorisations nécessaires à l'installation telle qu'elle est proposée.

Voile du sud se réserve le droit d'apporter des modifications sur l'installation si cela s'avère approprié au moment de la pose. Nous prenons toutes les précautions nécessaires, néanmoins, Voile Du Sud ne pourra en aucun cas être tenu responsable de dommages liés à des installations dans les murs

(électricité, eau, gaz ...) ainsi que sur des installations souterraines. Il est de la responsabilité du client de s'assurer que les murs, sols ou structures existants sont en mesure de soutenir d'installation proposée. Voile du Sud ne pourra être tenu responsable de dégradations légères liées à la pose des structures (pelouses, poussière, terre etc. ...)

PAIEMENT ANTICIPE

Aucun escompte n'est accordé

DROITS DE REPRODUCTION ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les projets, plans et visuels proposés sont élaborés par Voile du Sud et restent son entière propriété sauf accord écrit. Toute reproduction ou utilisation, totale ou partielle, de documents, projets et plans émis par Voile du Sud est strictement interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires selon les dispositions légales en vigueur relative à la propriété artistique et intellectuelle